

## Auxiliaires de Vie Scolaire : **(Sur)vivre 6 ans avec 600 euros par mois ?** **La précarité pérennisée**

Le gouvernement vient d'annoncer de nouvelles mesures pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il prétend « reconnaître un vrai métier » aux accompagnateurs/trices que sont les auxiliaires de vie scolaire (AVS), la plupart du temps recruté-e-s sur un statut d'assistant-e d'éducation. Ce serait effectivement urgent... Mais le plan de « pérennisation des AVS » n'est pas grand chose d'autre qu'un effet d'annonce.

Le gouvernement reconnaît qu'il y avait un problème avec « *la situation aberrante qui obligeait le ministère de l'éducation nationale à se séparer des AVS après 6 ans de service* ». Quel dommage de se séparer d'une main d'œuvre efficace et si bon marché !

Dorénavant, les AVS (le plus souvent des femmes, premières exposées à la précarité) qui auront survécu à 6 années de période d'essai dans la plus grande précarité (avec une succession de CDD, une très faible rémunération et fréquemment des temps partiels imposés) mériteront de se voir « *proposer un CDI qui portera, le plus souvent, sur la même quotité de temps de travail que le CDD qu'ils avaient jusque là* » : **leurs salaires resteront donc scandaleusement faibles** (sur la base des grilles de la catégorie C et presque toujours à temps partiel).

De plus, **il ne s'agit pas d'une titularisation** en tant que fonctionnaire car leur recrutement se fera sous CDI.

Et ils/elles ne seront pas employé-e-s par l'Éducation nationale mais par un GIP (Groupement d'intérêt public), dans la **poursuite de la territorialisation et du démantèlement du service public**.

Évidemment **tout le monde n'y aura pas droit en même temps** : 3000 pour la rentrée 2014 sur les 28000 AVS actuellement en poste. Les autres attendront que leur tour vienne peut-être, en fonction des « contraintes budgétaires ».

Enfin **les AVS pourront valider un nouveau diplôme de niveau V (CAP)**, alors que le niveau de recrutement actuel est bien souvent de niveau IV (BAC) : quelle « reconnaissance » !

Par ailleurs, **cette possibilité de CDisation ne concernera pas les accompagnant-e-s en contrat aidé** (de durée maximale de 2 ans, notamment pour les 8000 accompagnant-e-s recruté-e-s « à partir de la rentrée 2013 » afin de renforcer la communication du gouvernement sur l'emploi), c'est-à-dire plus de la moitié des accompagnant-e-s ; que d'inégalités de statuts pour le même travail !

Pour ces derniers, « *une formation équivalente à celle que reçoivent tous les auxiliaires de vie scolaire leur sera offerte* », **c'est-à-dire 120 heures en tout ; on appréciera ce « grand plan de formation » !**

Pour les élèves, **aucune suite n'est donnée par le gouvernement à la légitime revendication d'un accompagnement lors des activités périscolaires et extrascolaires**.

Bizarrement, la FNASEPH (Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une situation de Handicap) et l'UNAISSSE (Union Nationale pour l'Avenir de l'Inclusion, Scolaire, Sociale et Éducative) ne sont pas satisfaites de l'accompagnement « de qualité » annoncé.

**Pour SUD éducation, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et la précarité de celles et ceux qui les accompagnent méritent tout autre chose qu'un coup de communication. Nous revendiquons des moyens supplémentaires pour l'aide aux élèves dans l'ensemble de leurs activités et la titularisation de tou-te-s les précaires, sans condition de concours ni de nationalité, assortie d'une réelle formation. Plus que jamais mobilisons-nous pour une autre école, pour une autre société... solidaire, égalitaire et démocratique pour toutes et tous.**